Nations Unies A/54/664

Assemblée générale

Distr. générale
10 décembre 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session
Point 119 de l'ordre du jour
Budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999

Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application des décisions 52/466 et 53/475 de l'Assemblée générale en date des 31 mars 1998 et 8 juin 1999, par lesquelles l'Assemblée a prié le Secrétaire général de continuer de l'informer régulièrement des activités du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux. On y trouvera des renseignements sur les résultats des deux cycles de financement de l'année d'activité en cours ainsi que sur les progrès des groupes de programme-cadre lancés au début de 1999 sur la santé des enfants, les femmes et la population, et l'environnement. Les informations contenues dans le présent rapport complètent celles qui sont parues dans le précédent rapport du Secrétaire général (A/53/700 et A/53/700/Add.1).

Les États Membres noteront qu'un montant total de 108 millions de dollars environ a été alloué au cours de l'année. La majorité des dons (59 millions de dollars) servira à financer des projets relatifs à la santé des enfants; plus de 15 millions des projets relatifs aux femmes et à la population; 25 millions des projets relatifs à l'environnement; et 8 millions des projets humanitaires et autres. Si on considère les projets qui ont été approuvés depuis le début du partenariat entre le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux et la Fondation pour les Nations Unies, en 1998, plus de 190 millions de dollars ont été à ce jour affectés à des projets.

Au cours de l'année 1999, le secrétariat du Fonds a continué de jouer un rôle de facilitateur au sein du système des Nations Unies vis-à-vis de la Fondation pour les Nations Unies. Il a continué de soutenir les initiatives de réforme du Secrétaire général, en particulier pour ce qui est des activités de développement au niveau des pays, ce qui lui a permis d'instaurer de solides relations de collaboration avec le bureau du Groupe des Nations Unies

99-38513 (F) 151299 151299

pour le développement, les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies. Le Fonds pour les partenariats internationaux continuera de jouer un rôle toujours plus actif, notamment auprès de la Fondation pour les Nations Unies, afin de mobiliser des ressources accrues au service des causes de l'ONU.

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
I.	Introduction	1–2	3
II.	Les groupes de programme-cadre	3–20	3
	A. La santé des enfants	3–9	3
	B. Les femmes et la population	10–14	4
	C. Environnement	15–20	5
	1. Diversité biologique	17–18	5
	2. Énergie durable et changements climatiques	19–20	6
III.	Cycles de financement	21–24	6
IV.	Conclusion	25–29	9
Annexe			
	Projets dont le financement par la Fondation pour les Nations Unies a été approuvé		11

I. Introduction

1. Le Secrétaire général a fait rapport sur les activités du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux pour la première fois l'an dernier, rendant compte du fonctionnement du Fonds depuis le 1er mars 1998, date de sa création, jusque vers la fin du premier trimestre 1999 (voir A/53/700 et A/53/700/Add.1). Les États Membres se rappelleront qu'au cours de ces 12 premiers mois d'activité, trois cycles de financement ont été menés à bien et une nouvelle méthode de programmation a été lancée avec la création de groupes de programme-cadre chargés de guider l'élaboration des projets. Comme il a déjà été indiqué à l'Assemblée générale, chaque groupe aura essentiellement pour tâche de déterminer les possibilités d'action dans le cadre des domaines d'intérêt prioritaires de la Fondation et d'étudier comment employer au mieux les ressources de la Fondation compte tenu des divers paramètres financiers. Les domaines d'action définis comme intéressant plus particulièrement la Fondation n'ont pas changé : la santé des enfants, et plus particulièrement la réduction du taux de mortalité infantile, l'éradication de la poliomyélite et la lutte contre le tabagisme chez les enfants et chez les jeunes; les femmes et la population, en particulier les adolescentes et la qualité des services de santé en matière de procréation et de sexualité; et l'environnement, en particulier l'énergie, les changements climatiques et la diversité biologique.

2. Depuis, le fonctionnement des groupes de programme-cadre a été considérablement amélioré et deux nouveaux cycles de financement ont été menés à terme. Le Groupe sur la santé des enfants a mis au point un programme-cadre qui a été approuvé par le Conseil consultatif du Fonds[1] et par le Conseil d'administration de la Fondation au printemps 1999. Le Groupe sur les femmes et la population a lui aussi défini un programme-cadre, qui a été distribué aux organismes des Nations Unies au début du mois de décembre. Dans le secteur de l'environnement, deux groupes de programme-cadre ont été créés, l'un sur la diversité biologique, l'autre sur la mise en valeur durable de l'énergie et les changements climatiques. Le programme-cadre relatif à la diversité biologique devrait être publié d'ici à la fin de 1999 ou au début 2000, et le programme-cadre sur la mise en valeur durable de l'énergie et les changements climatiques devrait l'être au cours du premier trimestre 2000. On trouvera dans les sections II et III ci-après des informations sur les activités de chaque groupe de programme-cadre et sur les campagnes de financement.

II. Les groupes de programme-cadre

A. La santé des enfants

3. Le secteur de la santé des enfants est celui dans lequel on a jusqu'à présent poussé le plus loin la nouvelle approche, à savoir qu'un programme-cadre a été mis au point puis présenté au système des Nations Unies. C'est par conséquent aussi le seul domaine dans lequel des propositions de projet ont été présentées sur la base des indications fournies dans le programme-cadre, ce qui a permis d'avoir une première idée de l'intérêt d'une approche fondée sur la programmation stratégique et axée sur des objectifs plus précis, définie dans les programmes-cadres par les groupes correspondants.

4. Les organismes des Nations Unies qui participent aux travaux du Groupe de programme-cadre sur la santé des enfants, au plus haut niveau de l'élaboration des politiques, sont les suivants : Organisation mondiale de la santé (OMS), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le virus de l'immunodéficience humaine et le syndrome d'immunodéficience acquise (ONUSIDA). La Banque mondiale est également représentée et le Groupe compte en outre deux experts extérieurs, qui viennent l'un d'Emory University et l'autre de Johns Hopkins University. La Fondation pour les Nations Unies et le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux participent aux travaux du Groupe en tant que membres de droit.

5. Le Groupe de programme-cadre sur la santé des enfants s'efforce d'adopter une approche fondée sur la prévention et veille à ce que les interventions de la Fondation contribuent à renforcer l'infrastructure et les capacités des pays bénéficiaires en matière de santé publique. Les résultats des travaux du Groupe sont exposés dans un document qui sera publié en additif au présent rapport et qui portera sur le thème suivant : «Programme-cadre sur la santé des enfants : renforcer le système mondial de santé publique au moyen de stratégies de prévention». Le programme-cadre, qui a été mis au point à la mi-juillet, comprend trois volets prioritaires. Les deux premiers – éradication de la poliomyélite et prévention du tabagisme – sont deux grands domaines dans lesquels les activités de la Fondation compléteront les efforts actuellement menés par le système des Nations Unies sous la houlette de l'OMS. Le troisième volet – réduction de la mortalité infantile – vise à prévenir la contamination par le VIH/sida chez les jeunes, à accroître les apports en oligo-éléments et à asseoir les opérations de vaccination sur des bases durables. Ce troisième élément du programme-cadre vise aussi à mieux faire connaître aux communautés

les besoins des enfants malades dans le cadre du programme commun de l'OMS et de l'UNICEF pour une prise en charge intégrée des maladies de l'enfant.

6. La Fondation a l'intention d'apporter environ 20 millions de dollars par an à l'appui des activités de l'ONU, conformément à sa décision de donner la priorité à la santé des enfants. On sait que, dans le domaine de la santé des enfants, les moyens financiers sont extrêmement limités par rapport au nombre total de programmes mis en place par l'ONU et par rapport aux besoins encore plus grands énoncés dans la Déclaration mondiale et le Plan d'action adoptés lors du Sommet mondial pour les enfants. Il faudra donc concentrer les moyens financiers disponibles sur un ensemble précis d'objectifs et de programmes choisis pour leur importance stratégique.

7. Le programme-cadre sur la santé des enfants a été distribué à 22 organismes des Nations Unies qui ont pour mandat d'oeuvrer dans le domaine prioritaire de la santé des enfants. Ces organismes ont été invités à présenter des propositions de projet en vue de leur examen au cours de la campagne de financement d'octobre-novembre 1999. S'agissant du troisième élément du cadre, la réduction de la mortalité infantile, on a aussi jugé plus raisonnable de faire porter l'effort sur certains pays particuliers. En se fondant sur des critères clefs comme par exemple le taux de mortalité infantile, les taux de vaccination contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche (DTC-triple vaccin) et contre la rougeole, et l'espérance de vie, on a sélectionné huit pays africains : Madagascar, Malawi, Mali, Nigéria, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Zambie et Zimbabwe. Le choix des pays a été le fruit de la collaboration entre le bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement, le Fonds et la Fondation. Les coordonnateurs résidents des pays sélectionnés ont été invités à présenter des propositions qui correspondent à une activité commune de l'équipe de pays des Nations Unies dans les domaines visés.

8. Le portefeuille «santé des enfants», auquel le Conseil consultatif du Fonds a donné son accord en octobre 1999 et dont le financement a été approuvé au mois de novembre par le Conseil d'administration de la Fondation, représente un montant total de 26,2 millions de dollars. On trouvera dans la section III ci-dessous et dans l'annexe au présent rapport des informations détaillées sur les résultats de la campagne de financement correspondante, la cinquième depuis la création du Fonds et de la Fondation, ainsi que sur la quatrième campagne de financement.

9. Le portefeuille englobe des projets très divers qui vont des activités de recherche à la mobilisation des responsables de l'alimentation en eau. La qualité générale des propositions est nettement supérieure à celle des projets soumis à la Fondation et au Fonds lors des précédentes campagnes, ce qui donne à penser que le système a été bien compris et que les organismes des Nations Unies sont réellement désireux de travailler dans un esprit de collaboration. La participation des équipes de pays des Nations Unies a par ailleurs permis de diversifier les sources d'où émanent les propositions et de renforcer les activités de programmation communes au niveau des pays. Le prochain problème qui se posera sera de décider des moyens les plus efficaces de contrôler et d'évaluer l'avancement des projets.

B. Les femmes et la population

10. Le Groupe de programme-cadre sur les femmes et la population est composé de représentants des services de l'ONU et des organismes suivants : Département des affaires économiques et sociales, ONUSIDA, FNUAP, UNICEF, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) et OMS. La Banque mondiale est également représentée dans le Groupe, qui compte aussi deux membres extérieurs : le Centre international de recherche sur la femme (International Center for Research on Women) et le Conseil de la population. La Fondation et le Fonds participent aux travaux du Groupe en tant que membres de droit. Le programme-cadre sur les femmes et la population a été mis au point et distribué au début du mois de décembre 1999. Il sera publié dans un additif au présent rapport. Le Groupe sur les femmes et la population, comme le Groupe du programme-cadre sur la santé des enfants, a mis au point un cadre qui vise à mettre en évidence les lacunes à combler et les secteurs dans lesquels la Fondation pourrait le plus efficacement investir, dans un domaine important des travaux de l'Organisation des Nations Unies.

11. Le cadre repose sur l'engagement pris par l'ONU d'appuyer l'action des États Membres pour répondre aux besoins et pour donner pleinement effet aux droits fondamentaux internationalement reconnus des femmes et des jeunes filles tels qu'ils sont exprimés notamment dans les déclarations et les programmes d'action adoptés lors des grandes réunions mondiales dont la Conférence internationale sur la population et le développement et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Le programme-cadre tient compte également du fait que la Fondation ne dispose pas de ressources illimitées et qu'il faut donc fixer une série d'objectifs ciblés précisément pour orienter l'emploi de ses subventions.

12. La Fondation pour les Nations Unies prévoit de verser à l'ONU des subventions annuelles d'environ 30 millions de dollars pour financer des projets concernant la population

et les femmes, et plus précisément pour améliorer l'existence des adolescentes et la qualité des soins de santé sexuelle et génésique. La Fondation a conscience de la modestie relative du montant susmentionné par rapport au total des ressources que l'ONU consacre à cet important domaine et par rapport également aux problèmes et aux besoins de ressources encore plus grands.

13. Environ 60 à 70 % des moyens procurés pour poursuivre les objectifs fixés dans le cadre seront affectés à des propositions qui chercheront à améliorer l'existence des adolescentes. Le montant correspondant sera donc d'environ 20 millions de dollars par an durant une période de trois à cinq ans, se répartissant comme suit : environ 70 % (14 millions de dollars) iront à des propositions intersectorielles pour les pays où les besoins sont les plus grands[2] et environ 30 % (6 millions de dollars) iront à des propositions qui s'appuieront sur des initiatives novatrices et prometteuses, offrant les plus grandes possibilités de progrès. Les propositions de cette dernière catégorie pourront avoir une portée nationale, régionale ou mondiale. Quant aux propositions concernant la qualité des soins de santé sexuelle et génésique, il est prévu de leur consacrer 30 à 40 % des financements procurés par la Fondation (environ 10 millions de dollars par an sur une période de trois à cinq ans). Sur ce montant, environ 65 % (6,5 millions de dollars) seraient réservés à des propositions venant des pays où les besoins sont les plus grands[3]. Environ 30 % (3,5 millions de dollars) seraient affectés à des propositions fondées sur des initiatives novatrices et prometteuses déjà en cours qui offrent les plus grandes possibilités de progrès. Ces propositions pourront être de portée nationale, régionale ou mondiale.

14. Quant à la procédure prévue, le système des Nations Unies recevra le programme-cadre pour la population et les femmes au début de décembre et ce document servira de base pour solliciter les propositions. Il est donc prévu que des propositions de projet conformes au contenu du cadre seront soumises à l'examen du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux en partie durant le cycle de financement de février-mars 2000 et, surtout, durant le cycle de financement de juin-juillet.

C. Environnement

15. Compte tenu de l'intérêt particulier que la Fondation pour les Nations Unies porte aux domaines de la diversité biologique et de l'énergie durable et des changements climatiques, il a été décidé, dès le début de 1999, que, plutôt que de créer un seul groupe de programme-cadre, chargé de l'environnement, mieux vaudrait établir deux groupes dans ces domaines d'action. Un groupe sur la diversité biologique et un groupe sur l'énergie durable et les changements climatiques ont donc été constitués, composés de représentants de haut niveau des organismes des Nations Unies dont les mandats se rapportent le plus directement à ces thèmes.

16. Au sujet des occasions de financement, la Fondation prévoit d'investir annuellement quelque 20 à 25 millions de dollars dans le secteur de l'environnement sur une période de trois à cinq ans. Ce montant doit se répartir plus ou moins également entre les activités pour la diversité biologique et les activités pour l'énergie durable et les changements climatiques (10 à 12 millions de dollars dans chaque cas).

1. Diversité biologique

17. Le Groupe du programme-cadre pour la diversité biologique se compose des entités des Nations Unies suivantes : l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). La Banque mondiale est représentée elle aussi, de même que deux membres externes : Conservation International et World Conservation Union. La Fondation pour les Nations Unies et le Fonds des Nations Unies pour les partenariats sont membres de droit.

18. La stratégie proposée pour la diversité biologique cherche à atteindre particulièrement deux grands objectifs. Le premier est de favoriser une action efficace pour la diversité biologique en utilisant les zones protégées désignées comme sites du patrimoine mondial pour mettre en application les principaux objectifs de la Convention sur la diversité biologique et des autres conventions et accords internationaux pertinents sur l'environnement. Le second objectif est d'aider à arrêter la détérioration des récifs coralliens dans tout le monde en favorisant l'application stratégique du cadre d'action de l'Initiative internationale en faveur des récifs coralliens, adoptée par 80 pays en 1995. La composante du programme-cadre pour la diversité biologique consacrée aux sites du patrimoine mondial absorbera 80 % du cadre proprement dit et les 20 % restants iront à la composante pour les récifs coralliens. Le Conseil consultatif du Fonds et le Conseil d'administration de la Fondation ont approuvé la ligne d'action définie par le Groupe du programme-cadre pour la diversité biologique. Le Fonds prévoit donc de distribuer les ressources du cadre au début de 2000. Le texte pertinent fera l'objet d'un additif au présent rapport.

2. Énergie durable et changements climatiques

19. Le Groupe du programme-cadre pour l'énergie durable et les changements climatiques se compose des entités suivantes des Nations Unies : le Département des affaires économiques et sociales, le FEM, le secrétariat de la Convention-cadre sur les changements climatiques, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le PNUD, le PNUE, l'UNESCO, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM). La Banque mondiale est également représentée, de même que le PEW Center on Global Climate Change and ENDA Energy, organisme non gouvernemental d'analyse des politiques de l'énergie basé en Afrique de l'Ouest. La Fondation pour les Nations Unies et le Fonds des Nations Unies pour les partenariats sont membres de droit.

20. Les grandes composantes du projet de stratégie pour l'énergie durable et les changements climatiques comprennent : l'encouragement des innovations stratégiques dans la fourniture de services d'énergie durable dans les campagnes des pays en développement; le renforcement de l'utilisation des politiques fondées sur les mécanismes du marché pour atteindre les objectifs en matière de changements climatiques; l'encouragement de la participation des pays en développement aux négociations sur les changements climatiques grâce au renforcement de leur capacité de définir les principaux problèmes, de négocier à leur sujet et d'appliquer les dispositions adoptées. Ce programme-cadre particulier est toujours en cours d'élaboration et, sous réserve de son examen et de son approbation par le Conseil consultatif du Fonds et par le Conseil d'administration de la Fondation, devrait être prêt au cours du premier trimestre de 2000.

III. Cycles de financement

21. Dans le rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session (A/53/100 et Add.1), il a été reconnu qu'il fallait améliorer les méthodes de travail au sujet, notamment, des procédures de sollicitation, d'examen et de sélection des propositions de projet, compte tenu de l'expérience acquise au cours de la première année d'activité; une méthode de programmation révisée a donc été adoptée, comportant la création des groupes de programme-cadre susmentionnés et la mise au point des programmes-cadres.

Quatrième cycle de financement

22. Durant le quatrième cycle de financement, un total de 10 propositions de projet ont été examinées par le secrétariat du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux et transmises au Conseil consultatif du Fonds, qui les a examinées à sa réunion du 16 avril 1999. Toutes les propositions ont été approuvées par le Conseil d'administration qui les a soumises à l'examen de la Fondation pour les Nations Unies. Le 19 mai, la Fondation a annoncé l'approbation des subventions de son quatrième cycle de financement, d'un montant total d'environ 21 millions de dollars pour des projets intéressant 10 organismes des Nations Unies. La répartition de ces subventions par institution est indiquée au tableau 1 ci-dessous. La liste des projets approuvés par la Fondation, répartis par thème, par pays et par institution, figure en annexe au présent rapport.

Cinquième cycle de financement

23. Durant le cinquième cycle de financement, le secrétariat du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux a reçu 66 propositions de projet dont 43 portaient sur la santé des enfants et avaient été établies par des organismes des Nations Unies sur la base du programme-cadre pour la santé des enfants. Un total de 43 propositions, comprenant des propositions sur l'environnement et la population et les femmes, ont été transmises au Conseil consultatif pour qu'il les examine à sa réunion du 14 octobre et toutes, sauf deux, ont été recommandées à l'examen de la Fondation. Le Conseil d'administration de la Fondation, réuni en novembre 1999, a approuvé 35 de ces propositions, représentant un montant total de 55 millions de dollars et faisant intervenir 12 entités des Nations Unies et 2 équipes de pays des Nations Unies. Le tableau 2 ci-dessous décrit la répartition des fonds par institution. La liste des projets approuvés par la Fondation figure en annexe au présent rapport.

24. En 1999, la Fondation pour les Nations Unies a également procuré une aide à plusieurs projets d'aide humanitaire d'urgence et maintenu son aide, selon la demande, à l'appui des initiatives de réforme du Secrétaire général. Ces activités ont compris, notamment, l'attribution de ressources pour répondre à la situation de crise au Kosovo, pour les activités de vaccination contre la poliomyélite en République démocratique du Congo et au Nigéria, au profit des enfants en Serbie, pour l'amélioration de la situation alimentaire des femmes, des enfants et des adolescents réfugiés en Afrique, et pour l'équipe de transition établie en juillet par le nouvel Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement.

Tableau 1

Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux

Quatrième cycle de financement

(En millions de dollars des États-Unis)

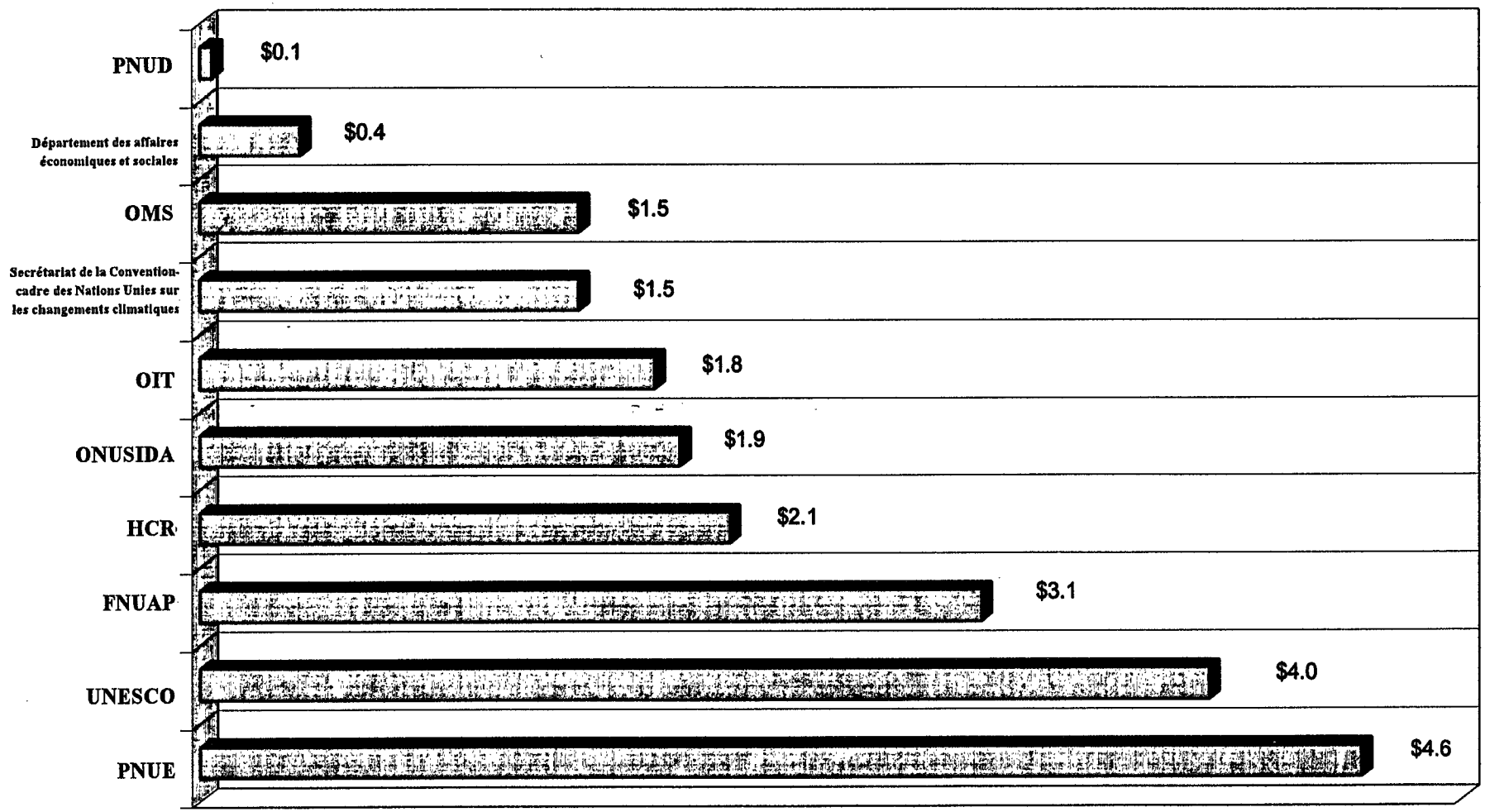

Tableau 2

Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux

Cinquième cycle de financement

(En millions de dollars des États-Unis)

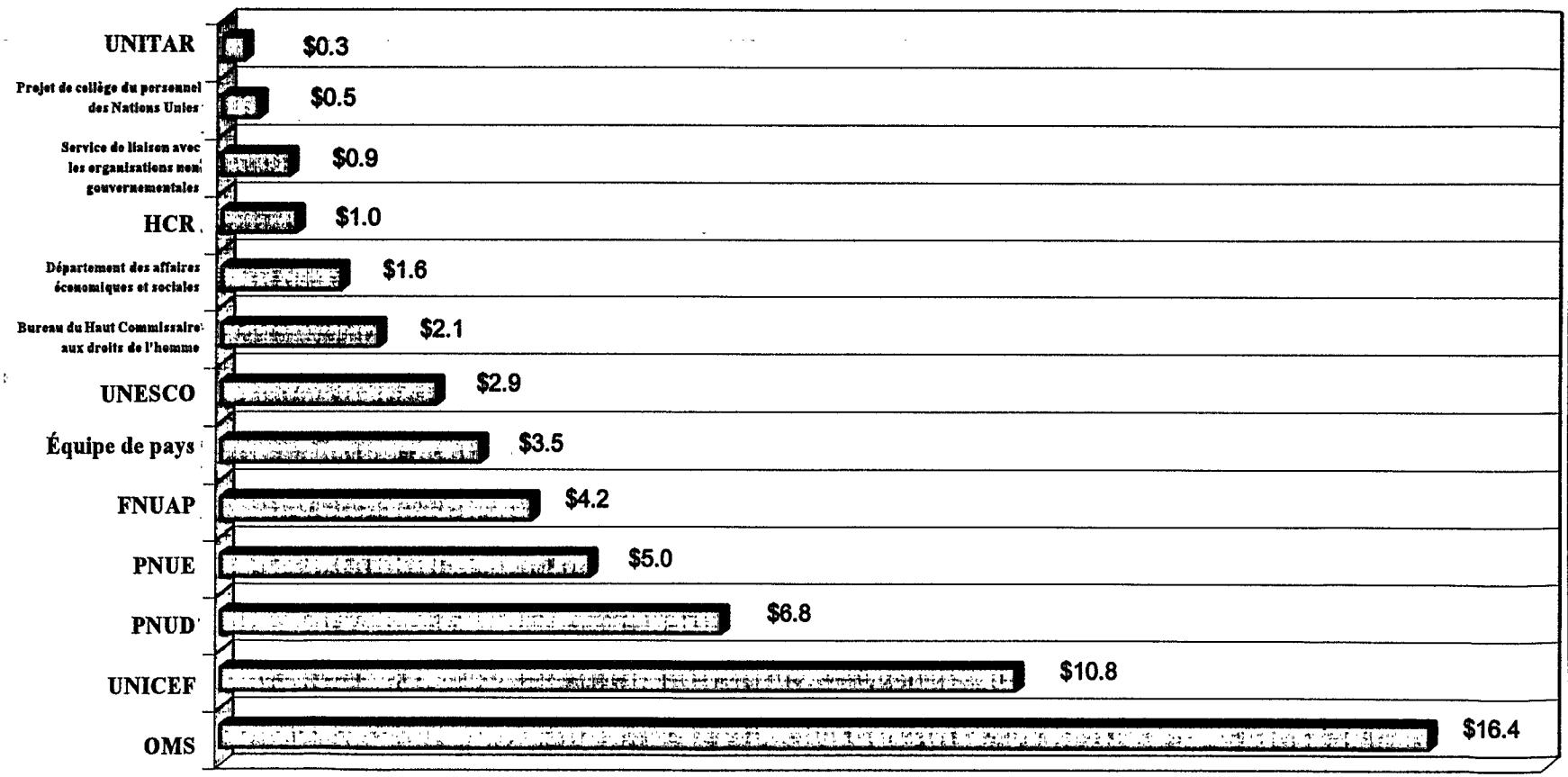

IV. Conclusion

25. Comme le montrent les sections qui précèdent, l'action du Fonds des Nations Unies pour les partenariats sociaux et de la Fondation pour les Nations Unies a sensiblement évolué au cours de la deuxième année d'activité. Les méthodes de travail ont été modifiées en fonction de l'expérience acquise en 1998, et les cycles de financement ont commencé à produire les résultats que laissait espérer la méthode de programmation adoptée au début de 1999. En particulier, les propositions initiales soumises au titre du programme-cadre sur la santé des enfants font apparaître une amélioration sensible tant dans la qualité des projets reçus qu'en ce qui concerne le degré de coopération dont les organes et organismes du système des Nations Unies ont fait preuve dans l'élaboration de projets conjoints. Cette évolution augure bien de la méthode des programmes-cadres dans son ensemble ainsi que des programmes-cadres qui seront prochainement consacrés aux questions suivantes : les femmes et la population, la diversité biologique et la mise en valeur durable de l'énergie et les changements climatiques. Bien que l'année 1999 puisse être considérée comme une année de planification des programmes-cadres, au cours de laquelle les éléments de base ont été mis en place, un financement substantiel a continué d'être assuré par la Fondation pour les Nations Unies. Comme l'indique l'annexe, un montant total de 108,9 millions de dollars a été alloué à 53 projets, auxquels participent 17 entités du système des Nations Unies. Ce montant porte à plus de 190 millions de dollars le total des sommes attribuées depuis la création de la Fondation pour les Nations Unies et du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux.

26. La gageure pour le Fonds et la Fondation est de faire en sorte que les ressources fournies par la Fondation soient utilisées de manière à produire le maximum d'effet au cours d'une période de temps déterminée. L'objectif est d'encourager l'élaboration de projets qui visent à prévenir les problèmes plutôt qu'à y remédier, qui favorisent l'innovation, le recours aux pratiques optimales et l'exploitation de l'expérience acquise et qui aient un potentiel de reproductibilité. En outre, le Fonds et la Fondation s'intéressent aux projets qui sont réalisables, qui offrent des possibilités de mise en valeur durable et qui peuvent avoir l'effet catalytique de mobiliser des ressources nouvelles. Ils tiennent également à ce que tous les projets et programmes comportent des mécanismes judicieux d'évaluation et de contrôle, qui soient assurés d'un financement adéquat.

27. Le secrétariat du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux a continué de jouer au sein du système des Nations Unies un rôle de facilitateur à l'égard de la Fondation pour les Nations Unies et, dans cette fonction, s'est employé à élargir le dialogue entre la Fondation et le système et à promouvoir le dialogue dans les cas où il n'a pas encore été établi. Conformément à son mandat, le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux encourage la collaboration entre les entités des Nations Unies et entre celles-ci et la société civile aux fins de l'élaboration des projets et programmes; il insiste en fait sur une telle collaboration et il s'efforcera d'établir d'autres passerelles encore avec les partenaires des Nations Unies et entre ceux-ci, avec les organisations non gouvernementales et avec le secteur privé.

28. On se rappellera que le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux veille aussi à ce que les activités qui doivent être financées par la Fondation pour les Nations Unies aillent dans le sens du programme de réformes du Secrétaire général, notamment pour ce qui concerne les activités opérationnelles de développement. Comme le fait observer le Secrétaire général dans son rapport le plus récent sur l'activité de l'Organisation[4], l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires ont, dans le domaine du développement, de remarquables atouts, et la difficulté est de les utiliser de façon plus cohérente et plus efficace. En conséquence, le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux suivra avec attention l'état et l'évolution des évaluations courantes de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement – qui sont les outils fondamentaux de la coopération en faveur du développement à l'échelon des pays. Ce faisant, il renforcera ses relations de travail avec le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement, avec les coordonnateurs résidents et avec les équipes de pays des Nations Unies.

29. En ce qui concerne les campagnes d'appel de fonds, comme les États Membres le savent, la Fondation considère que l'octroi de subventions et la mobilisation de nouvelles sources de revenus en faveur des programmes et des objectifs de l'Organisation des Nations Unies font partie de ses activités primordiales. Le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux est appelé à jouer un rôle plus actif en collaborant avec la Fondation, ainsi qu'avec d'autres, pour susciter des apports de ressources supplémentaires en faveur des causes que défend l'Organisation. À cette fin, la Fondation se réjouira de tout ce qui permettra de renforcer la capacité de l'Organisation de mobiliser des ressources en vue de l'établissement de partenariats plus nombreux avec le secteur privé. Dans la politique d'ouverture qui est la sienne, le Fonds s'efforcera de créer de nouveaux liens avec les organismes philanthropiques à l'échelle mondiale et avec le secteur privé afin de promouvoir l'objectif de la réforme du Secrétaire général, à savoir

l'établissement de partenariats avec les secteurs privé et public dans l'intérêt de l'Organisation. Dans cette optique, le modèle du Fonds doit être perçu comme un outil permettant d'identifier et de mobiliser des ressources supplémentaires en faveur du système des Nations Unies.

Notes

[1] Le Conseil consultatif du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux est présidé par le Sous-Secrétaire général et se compose de 10 autres membres siégeant à titre individuel. Depuis la cinquante-quatrième session de l'Assemblée générale, ces membres sont les suivants : Lincoln Chen, Vice-Président, Fondation Rockefeller; Joseph E. Connor, Secrétaire général adjoint à la gestion, ONU; Nitin Desai, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, ONU; Francesco Paolo Fulci, Président du Conseil économique et social; Richard Jolly, Conseiller spécial auprès de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement; Mary Oakes Smith, Directeur, région Afrique, Banque mondiale; Roble Olhaye, Président de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale; Franklin A. Thomas, Directeur du Groupe d'études de la Fondation Ford; Sergio Vieira de Mello, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, ONU; et Amir A. Dossal (membre de droit), Directeur exécutif du Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux.

[2] Les critères ci-après doivent être utilisés pour identifier les propositions intersectorielles émanant des pays où les besoins sont les plus grands : faibles taux nets de scolarisation des filles, âge précoce au premier mariage, taux élevés de fécondité parmi les jeunes âgés de 15 à 19 ans, et taux élevés de transmission du VIH aux adolescentes.

[3] Les critères ci-après doivent être utilisés pour identifier les propositions émanant des pays où les besoins sont les plus grands : faible proportion d'accouchements effectués par du personnel spécialisé, taux élevés de transmission du VIH aux adolescentes, énorme décalage entre le taux d'utilisation de contraceptifs et la proportion d'individus se déclarant désireux d'espacer ou de limiter les naissances; et les pays où ont été effectués récemment une analyse ou d'autres évaluations de la qualité des soins.

[4] *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, Supplément No 1* (A/54/1), par. 127.

Annexe

Projets dont le financement par la Fondation pour les Nations Unies a été approuvé

Référence projet	*Descriptif*	*Organisme responsable*	*Montant (en dollars É.-U.)*	*Pays*
	Santé infantile			
AID-RAF-99-068	Amélioration de la santé des jeunes en matière de procréation dans les zones urbaines d'Afrique australe	ONUSIDA	1 865 650	Botswana, Zimbabwe
WHO-GLO-99-075	Campagne médias pour un monde sans tabac	OMS	1 500 000	Projet mondial
CEF-RAF-99-087	Action en vue de l'éradication de la dracunculose en Afrique	UNICEF	1 500 000	Ghana, Mali, Nigéria, Niger, Togo, Ouganda
WHO-GLO-99-076	Action en vue de l'éradication de la poliomyélite – Réservoir mondial	OMS	5 000 000	Projet mondial
WHO-GLO-99-080A	Projet d'éradication de la poliomyélite – Phase I – OMS	OMS	17 735 000	Projet mondial
WHO-GLO-99-080B	Projet d'éradication de la poliomyélite – Phase I – UNICEF	UNICEF	7 265 000	Projet mondial
	*Gestion intégrée des maladies infantiles**			
CEF-RAF-99-086	Initiative communautaire pour sauver des vies d'enfants	UNICEF	1 700 000	République-Unie de Tanzanie
COT-MWI-99-093	Réduction de la mortalité infantile au Malawi	Équipe de pays[a]	3 421 950	Malawi
WHO-RAF-99-111	Action pédagogique en direction des communautés pour sauver des vies d'enfants	OMS	1 500 000	Madagascar, Mali, Nigéria, République-Unie de Tanzanie
CEF-ZIM-99-091	Capacitation des prestataires de soins au Zimbabwe	UNICEF	1 240 000	Zimbabwe
CEF-MDG-99-084	Approche communautaire visant à réduire la mortalité infantile à Madagascar	UNICEF	330 000	Madagascar
	*Vaccination**			
COT-NIR-99-094	Réduction de la mortalité infantile au Nigéria	Équipe de pays[b]	50 000	Nigéria
WHO-RAF-99-112	Amélioration des services d'immunisation dans huit pays d'Afrique	OMS	2 420 250	Madagascar, Malawi, Mali, Nigéria, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Zambie, Zimbabwe
CEF-MDG-99-085	Appui à des activités d'immunisation à long terme à Madagascar	UNICEF	630 000	Madagascar

Référence projet	*Descriptif*	*Organisme responsable*	*Montant (en dollars É.-U.)*	*Pays*
WHO-RAF-99-113	Renforcement de la surveillance et du contrôle des maladies susceptibles d'être prévenues par immunisation	OMS	5 000 000	Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali
	*Micronutriments**			
CEF-URT-99-089	Renforcement de denrées de première nécessité au moyen de vitamine A et de fer en République-Unie de Tanzanie	UNICEF	434 658	République-Unie de Tanzanie
WHO-INT-99-110	Projet visant à déterminer si des apports de zinc réduisent la mortalité et la morbidité infantiles en République-Unie de Tanzanie et en Inde	OMS	3 500 000	Inde, République-Unie de Tanzanie
WHO-RAF-99-114	Utilisation de la vitamine A comme supplément pour la santé des nourrissons	OMS	500 000	Madagascar, Malawi, Mali, Nigéria, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Zambie, Zimbabwe
	*VIH/SIDA**			
CEF-URT-99-090	Communications entre jeunes contre le VIH/sida en République-Unie de Tanzanie	UNICEF	540 750	République-Unie de Tanzanie
WHO-RAF-99-115	Stratégies nouvelles de prévention dans quatre pays d'Afrique	OMS	750 000	Mali, Sénégal, Nigéria, Zambie
	*Tabagisme**			
WHO-GLO-99-108	Protection des jeunes contre le tabagisme	OMS	1 700 000	Projet mondial
WHO-GLO-99-109	Onzième Conférence mondiale sur le tabac ou la santé	OMS	1 012 725	Projet mondial
	Environnement			
CCC-GLO-99-073	Renforcement des moyens à la disposition des mécanismes prévus par le Protocole de Kyoto	CCNUCC	1 500 000	Projet mondial
UDP-GLO-99-069	Composante moyens de subsistance du programme de petites subventions du Fonds pour l'environnement mondial	PNUD	50 000	Projet mondial
UNE-GLO-99-071	Commission mondiale sur les barrages et Programme des Nations Unies pour l'environnement	PNUE	2 600 000	Projet mondial
UNE-GLO-99-070	Nouvelle stratégie mondiale d'observation et d'évaluation participatives du PNUE	PNUE	2 000 000	Projet mondial

Référence projet	*Descriptif*	*Organisme responsable*	*Montant (en dollars É.-U.)*	*Pays*
SCO-LAC-99-072	Espèces envahissantes : site du patrimoine mondial des Galapagos	UNESCO	3 999 850	Équateur
ESA-GLO-99-095	Normes et étiquettes d'efficacité énergétique	DAES	1 610 000	Projet mondial
UNE-GLO-99-105	Projet de subventions pour les combustibles fossiles	PNUE	50 000	Projet mondial
UNE-GLO-99-106	Projet de rapport mondial	PNUE	3 000 000	Projet mondial
UNE-RAF-99-107	Initiative de développement des entreprises rurales africaines du secteur énergétique	PNUE	2 000 000	Botswana, Côte d'Ivoire, Ghana, Gambie, Namibie, Sénégal, Zimbabwe
UDP-SUR-99-104	Protection de la réserve naturelle du Suriname central	PNUD	1 775 000	Suriname
SCO-DRC-99-099	Protection de la biodiversité en République démocratique du Congo		2 895 912	République démocratique du Congo
SCP-GLO-99-102	Gestion communautaire du projet de préservation des zones protégées	PNUD	3 000 000	Projet mondial
TAR-GLO-99-101	Ateliers de stratégie du G77 + Chine pour le renforcement des capacités de négociation	UNITAR	263 655	Projet mondial
ESA-IND-99-077	Électricité produite à partir de la biomasse pour les communautés rurales de l'Inde	DAES	370 660	Inde
	Population et femmes			
FPA-GLO-99-074	Renforcement des services de santé en matière de procréation dans les communautés en crise	FNUAP	5 206 000	Projet mondial
ILO-RAF-99-067	Promotion du rôle des femmes dans l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des services de santé en matière de procréation	BIT	1 773 835	Bénin, Burkina Faso, Guinée, Sénégal
CEF-RUS-99-088	Santé et épanouissement des adolescents en Russie	UNICEF	1 410 000	Fédération de Russie
FPA-RUS-99-098	Santé en matière de procréation et droits des jeunes en Russie	FNUAP	707 726	Fédération de Russie
CEF-JOR-99-083	Création d'opportunités pour les adolescents en Jordanie	UNICEF	2 000 000	Jordanie
FPA-JOR-99-096	Promotion de la santé et du bien-être des adolescentes de Jordanie	FNUAP	1 128 750	Jordanie
FPA-RAS-99-097	Amélioration de la santé des adolescents en matière de procréation dans la région Pacifique	FNUAP	2 339 741	États fédérés de Micronésie, Fidji, Îles Marshall, Îles Salomon, Kiribati, Samoa, Tuvalu, Vanuatu

Référence projet	*Descriptif*	*Organisme responsable*	*Montant (en dollars É.-U.)*	*Pays*
FPA-KOS-99-079	Soins de santé en matière de procréation au Kosovo	FNUAP	700 000	République fédérale de Yougoslavie
	Humanitaire et divers			
CEF-SBA-99-081	Aide humanitaire à la Serbie	UNICEF	1 000 000	République fédérale de Yougoslavie
HCR-RAF-99-082	Aide humanitaire à l'Afrique	HCR	1 000 000	Éthiopie, Kenya, Ouganda, République-Unie de Tanzanie
CHR-GLO-99-092	Stratégies régionales pour les droits de l'homme	HCDH	2 100 000	Projet mondial
SCP-GLO-99-100	Formation de cadres de l'ONU dans le domaine du partenariat ONU – secteur privé pour le développement	École des cadres des Nations Unies	500 000	Projet mondial
UDP-GLO-99103	Renforcement de la capacité de communication du PNUD	PNUD	2 000 000	Projet mondial
CHR-GLO-99-065	Procédures spéciales en matière de droits de l'homme	HCDH	108 917	Projet mondial
HCR-UFE-99-066	Réponse d'urgence à la crise du Kosovo	HCR	1 000 000	République fédérale de Yougoslavie
UDP-GLO-99-078	Constitution de l'équipe de transition de l'Administrateur	PNUD	365 000	Projet mondial
TAD-GLO-99-049	Participation d'organisations non gouvernementales au suivi des conférences mondiales de l'ONU	Service de liaison de l'ONU avec les ONG	917 600	Projet mondial
	Total partiel			
	Santé infantile		59 595 983	
	Environnement		25 115 077	
	Population et femmes		15 266 052	
	Humanitaire et divers		8 991 517	
	Total général		**108 968 629**	

* Désigne un élément du programme-cadre pour la santé infantile.

[a] UNICEF, OMS, FNUAP, PAM, FAO et ONUSIDA.

[b] UNICEF, OMS, PNUD et FNUAP.